



# CROSS COUNTRY

## RÈGLEMENT DE LA COURSE CROSS OPEN 2019

### 1/ SITUATION

- Compétition de Cross-Country
- Parc Pierre Rouzel à Liffré
- Dimanche 13 janvier 2019

### 2/ ORGANISATION

Section athlétisme de l'USL : <http://athletisme.usliffre.org/>

### 3/ CATÉGORIES-HORAIRE-PARCOURS-DISTANCES

COURSE	CATÉGORIES	HEURE	NOM	DÉTAIL PARCOURS					DISTANCE (M)
				DEP (360M)	PB (895M)	MB (1530M)	GB (2280M)	AR (155M)	
9	CROSS OPEN	13H25	ENDURANCE SHOP	1		1	1	1	4325

### 4/ CONDITION DE PARTICIPATION

- Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la



# CROSS COUNTRY

compétition, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

*Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).*

- Age limite

Les coureurs devront être nés au plus tard en 1999. Soit une correspondance à la catégorie espoir.

- Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de AXA Patrick Reucheron, contrat n° 4701916504. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées par leur licence sauf s'ils y ont renoncé. **Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.**

- Inscription

Uniquement par internet sur le site <http://www.klikego.com> et ce **jusqu'au 11/01/19 à 20h00.**  
**Aucune inscription le jour de la course.**

- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## 5/ DOSSARD

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation :

- Retrait : les dossards sont à retirer au centre de loisir à partir de 9h30

- Cession : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



# CROSS COUNTRY

## 6/ CHRONOMÉTRAGE ET RÉSULTATS

- Le chronométrage et la gestion des résultats sont gérés par le secrétariat de course assisté d'un logiciel adapté.
- Les classements seront affichés aux emplacements dédiés au fur et à mesure et après validation. Ils seront publiés sur le site « klikego.com ».

***Le coureur est informé de la possibilité de s'opposer à la publication de son résultat***

## 7/ RÉCOMPENSES

Aux 3 premiers arrivants.

## 8/ ACCOMPAGNATEUR

Par règlement, les suiveurs sont interdits sur le parcours.

## 9/ SÉCURITÉ

La sécurité des concurrents est assurée par une équipe de la Protection Civile d'Ille et Vilaine.

## 10/ DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 11/ INTERRUPTION ET ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

L'organisateur se réserve également le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.



# CROSS COUNTRY

## **12/ VOL**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

## **13/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.